

**DEPARTEMENT DES VOSGES**  
**ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU**  
**COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2012**

L'an deux mille douze, le 13 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire.

Madame et Messieurs MAIGROT Joëlle- FLORIOT Sylvain, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès- FLIELLER Catherine- MACHARD Michel- PIERRE Bernard- SOUHAIT Pierre.

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame Anne-Françoise LAURENT, a donné pouvoir à Monsieur Pierre SOUHAIT, excusée.

Madame Mireille GANIEZ.

Madame Marie-Francine FAUCHON.

Monsieur Thierry DURAND, excusé.

Monsieur Pierre-Jean FREBY, a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès BOUCHAIN, excusé.

**SECRETARE** : Madame Joëlle MAIGROT.

Date de convocation : le 14 novembre 2012.

\*\*\*\*\*

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 15 novembre 2012, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Présentation par Mr PEREIRA des premières conclusions de l'Etude du contrat d'affermage eau potable demandée par Monsieur le Maire le 24 janvier 2011.

Informations Communauté de Communes.

Informations diverses

Questions diverses

**Présentation par Mr PEREIRA des premières conclusions de l'Etude du contrat d'affermage eau potable demandée par Monsieur le Maire le 24 janvier 2011.**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée Monsieur Américo PEREIRA-RODRIGUES, Technicien Principal des Forêts et des Territoires Ruraux du Bureau Eau et Milieux Naturels SATSR de la Direction Départementale des Territoires des Vosges, et le remercie de sa présence.

Monsieur PEREIRA-RODRIGUES a réalisé l'étude de faisabilité d'exploitation en régie du service public d'eau potable, le contrat d'affermage avec la Société VEOLIA, d'une durée de 38 ans, arrivant à échéance au 31 décembre 2013.

Monsieur PEREIRA-RODRIGUES rappelle que :

**Le réseau de distribution d'eau potable de la commune de MONTHUREUX SUR SAONE comprend :**

**OUVRAGES DE PRODUCTION**

Type d'ouvrage	Capacité de production journalière
Le forage des Vignottes	450 m <sup>3</sup> /j
Les captages de la Dheule (9 sources)	400 m <sup>3</sup> /j
Les captages de Bacco (2 sources)	150 m <sup>3</sup> /j

**OUVRAGES DE TRAITEMENT**

Ouvrage	Type de traitement	Débit maxi traitement	Capacité de stockage	Débit maxi refoulement
n de traitement des nottes » et de refoulement	Traitement du fer et du manganèse Désinfection	15 m <sup>3</sup> /h (forage)	200 m <sup>3</sup>	30 m <sup>3</sup> /h

**OUVRAGES DE STOCKAGE**

Réservoir	Réservoir des Vignottes
Commune d'implantation	MONTHUREUX SUR SAONE
Capacité	300 m <sup>3</sup>
Caractéristiques fonctionnelles	Semi-enterré

Le réseau de distribution comprend :

- 17 kilomètres de canalisation (branchements compris)
- 14 kilomètres de canalisation de distribution,
- 573 branchements et 534 compteurs domestiques appartenant au délégataire.

Les données financières du service sont :

**Le tarif domestique 2012 :**

Déléataire :

Abonnements et tranches tarifaires	Part du délégataire (HT)		
	Année 2011	Année 2012	Variation 2011/2012
Abonnement ordinaire [€/an]	59,92	61,48	2,60 %
Redevance eau potable : [€/m <sup>3</sup> ]	1,26850	1,30170	2,62 %

Collectivité :

Abonnements et tranches tarifaires	Part de la collectivité (HT)		
	Année 2009	Année 2010	Evolution 2009/2010
Abonnement ordinaire [€/an]	0	0	0,00%
Le m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	0,287	0,291	1,39 %

**COMPOSANTES DE LA FACTURE D'UN USAGER DE 120 M<sup>3</sup>**

	1 <sup>er</sup> janv 2011	1 <sup>er</sup> janv 2012	Variation
Collectivité	34,44	34,92	+ 1,4 %
Exploitant	212,14	217,68	+ 2,61 %
Organismes publics	33,77	40,24	+ 19,16 %
TVA	15,42	16,11	+4,47 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>295,77</b>	<b>308,95</b>	<b>+ 4,46 %</b>

**Variation  
EXPLOITANT +  
COLLECTIVITE  
(HT)  
+ 4,46 %**

Ce qui correspond à un tarif moyen de 2,57 €/m<sup>3</sup> T.T.C.

Pour l'année 2011, les recettes du service sont les suivantes

Collectivité		Déléataire	
Recettes liées à la redevance eau potable	14 853,00 €	Recettes liées à la redevance d'eau potable – exploitation du service	91 946,00 €
		Recettes liées à des travaux	5 010,00 €
		Autres recettes	2 624,00 €
<b>Total</b>	<b>14 853,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>98 580,00 €</b>

Monsieur PEREIRA-RODRIGUES a estimé les moyens dont devrait se doter la commune si elle souhaitait exploiter son service d'eau potable en régie communale.

L'estimation des moyens est basée sur la prise en compte d'hypothèses d'organisation de la régie, certaines tâches pouvant être gérées en interne et d'autres sous-traitées à l'aide de marchés de prestations de service.

Deux scénarios seront étudiés et présentés dans cette étude :

- le premier scénario se fonde sur une régie se dotant de moyens humains nécessaire à l'exploitation et à la gestion administrative de son service, avec le recours à des prestataires de services pour des interventions ponctuelles.
  
- le deuxième scénario se fonde sur une régie se dotant de moyens humains nécessaire à la gestion administrative de son service (relation avec l'abonné, facturation, etc..) et le recours à un prestataire de services pour l'exploitation de son service.

## DEFINITION DES TACHES DU PERSONNEL SCENARIO 1

---

### Encadrement du service

Cette activité sera réalisée par les élus en charge du service.

- Management du personnel, établissement des plannings de travail, suivi de l'activité du personnel,
- Préparation du budget de la régie, présentation au conseil d'exploitation, suivi du compte administratif (recettes, dépenses),
- Traitement du courrier (abonnés, entreprises, collectivités, ARS, etc...)
- Préparation, mise en concurrence, passation et suivi des marchés de services,
- Suivi de la facturation des abonnés et des recettes annexes (relances, mises en demeure, etc...),
- Gestion du matériel de la régie (véhicules, pièces détachées),
- Veille réglementaire, actions de communication, etc..

### Agents d'exploitation

- Visites périodiques des installations (ouvrages, réseau, branchements),
- Entretien des ouvrages (nettoyage, peintures) et des abords, petit renouvellement,
- Exercice de l'autocontrôle de la qualité de l'eau (mesures de chlore résiduel),
- Prélèvement des échantillons pour analyses réglementaires,
- Fonctionnement de l'usine de traitement, préparation des réactifs, etc...
- Relève des compteurs abonnés et de la télégestion,
- Manœuvre de vannes et autres organes du réseau,
- Achat des compteurs,
- Achat et suivi du parc de pièces détachées,
- Réparations de conduites et branchements,
- Recherche de fuites (méthode acoustique ou par sectorisation)
- Maintenance du matériel électromécanique,
- Astreinte, accueil téléphonique d'urgence
- Renouvellement des compteurs,
- Suivi des travaux neufs, participation aux opérations de raccordement, vérification de la conformité des extensions réalisées (essais de pression, ..),

### **Agents administratifs**

- Accueil téléphonique et physique des clients, prise de rendez-vous,...
- L'établissement des mandats de recettes et de paiement
- Le suivi administratif des marchés de prestation de services
- La gestion de la paye
- La gestion administrative des contrats d'embauche et du recrutement
- La réalisation du budget et du compte administratif

### **Tâches sous-traitées**

Un certain nombre de tâches seraient sous-traitées, par le biais de marchés de services pluriannuels portant sur les prestations suivantes:

- Contrôles réglementaires des appareils électriques, à pression d'air et de levage,
- Maintenance du matériel électromécanique,
- Renouvellement de l'ensemble des biens, notamment des branchements plomb,
- Renouvellement des branchements
- Renouvellement de l'électromécanique
- Renouvellement des accessoires hydrauliques
- Autocontrôle de la qualité de l'eau
- Entretien des abords
- Terrassements
- Réalisation des nouveaux branchements (devis, travaux),
- Nettoyage des réservoirs

## DEFINITION DES TACHES DU PERSONNEL SCENARIO 2

---

### Encadrement du service

Cette activité sera réalisée par les élus en charge du service.

- Management du personnel, établissement des plannings de travail, suivi de l'activité du personnel,
- Préparation du budget de la régie, présentation au conseil d'exploitation, suivi du compte administratif (recettes, dépenses),
- Traitement du courrier (abonnés, entreprises, collectivités, ARS, etc...)
- Préparation, mise en concurrence, passation et suivi des marchés de services,
- Suivi de la facturation des abonnés et des recettes annexes (relances, mises en demeure, etc...),
- Veille réglementaire, actions de communication, etc..

### Agents administratifs

- Accueil téléphonique et physique des clients, prise de rendez-vous,...
- L'établissement des mandats de recettes et de paiement
- Le suivi administratif des marchés de prestation de services
- La réalisation du budget et du compte administratif.

### Tâches sous-traitées

Un certain nombre de tâches seraient sous-traitées, par le biais de marchés de services pluriannuels portant sur les prestations suivantes:

- Visites périodiques des installations (ouvrages, réseau, branchements),
- Entretien des ouvrages (nettoyage, peintures) et des abords, petit renouvellement,
- Exercice de l'autocontrôle de la qualité de l'eau (mesures de chlore résiduel),
- Prélèvement des échantillons pour analyses réglementaires,
- Fonctionnement de l'usine de traitement, préparation des réactifs, etc...,
- Relève des compteurs abonnés et de la télégestion,
- Manœuvre de vannes et autres organes du réseau,
- Achat des compteurs,
- Achat et suivi du parc de pièces détachées,
- Réparations de conduites et branchements,
- Recherche de fuites (méthode acoustique ou par sectorisation)
- Maintenance du matériel électromécanique,
- Astreinte, accueil téléphonique d'urgence



- Contrôles réglementaires des appareils électriques, à pression d'air et de levage,
- Maintenance du matériel électromécanique,
- Renouvellement de l'ensemble des biens, notamment des branchements plomb,
- Renouvellement des branchements
- Renouvellement des compteurs,
- Renouvellement de l'électromécanique
- Renouvellement des accessoires hydrauliques
- Suivi des travaux neufs, participation aux opérations de raccordement, vérification de la conformité des extensions réalisées (essais de pression, ..),
- Autocontrôle de la qualité de l'eau
- Entretien des abords
- Terrassements
- Réalisation des nouveaux branchements (devis, travaux),
- Nettoyage des réservoirs

**EVOLUTION FACTURE 120 M3 EN FONCTION DES SCENARIOS**

PARAMETRES	Prix actuel	Prix en régie avec personnel	Prix en régie avec prestataire de service
<b>Part délégataire</b>			
- partie fixe (abonnement)	62,58	0,00	0,00
- partie proportionnelle	159,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PART DELEGATAIRE</b>	<b>221,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Part collectivité</b>			
- partie fixe (abonnement)	0,00	62,58	62,58
- partie proportionnelle	34,92	214,68	166,68
<b>TOTAL PART COLLECTIVITE</b>	<b>34,92</b>	<b>277,26</b>	<b>229,26</b>
<b>TOTAL HORS TAXES</b>	<b>256,50</b>	<b>277,26</b>	<b>229,26</b>
<b>Coût HT d'un m<sup>3</sup></b>	<b>2,14</b>	<b>2,31</b>	<b>1,91</b>
<b>Organismes publics</b>			
- Redevance agence "Lutte contre la pollution" : 0,220 €/m <sup>3</sup> en 2012	26,40	26,40	26,40
- TVA 5,5 %	15,50	16,70	14,06
<b>TOTAL GENERAL T.T.C.</b>	<b>298,40</b>	<b>320,36</b>	<b>269,72</b>
<b>Coût TTC d'un m<sup>3</sup></b>	<b>2,49</b>	<b>2,67</b>	<b>2,25</b>

Suite à la présentation de Monsieur PEREIRA-RODRIGUES, la parole est donnée aux élus.

Monsieur Bernard PIERRE estime que le but d'une telle étude est de réduire le prix de l'eau à Monthureux-sur-Saône et profiter de la fin de l'actuel contrat d'affermage pour étudier la meilleure solution concernant la gestion de ce service.

Monsieur PEREIRA-RODRIGUES confirme que les nouvelles délégations de service public (D.S.P) permettent de réduire de 20 à 30% les coûts actuels.  
De plus, les nouveaux contrats sont plus performants qu'avant.

La D.S.P est la seule solution pour déléguer la responsabilité du service à l'exploitant.



Monsieur Pierre SOUHAIT souligne que la gestion des contentieux représente un travail conséquent et que, même si la commune délègue certaines tâches à un prestataire (option 2), la responsabilité, en cas de problème, reste celle de la commune.

Monsieur Sylvain FLORIOT soulève tout de même la différence importante entre la part que perçoit le délégataire actuel et la collectivité :

- Part délégataire : 221,58€ H.T
- Part commune : 34,92€ H.T

Ceci sur la base d'une facture de 120m3 d'eau.

La redevance (part communale) reste faible dans le cas d'une D.S.P; ce qui ne permet pas de réaliser de nouveaux investissements.

Monsieur le Maire souligne que le passage en régie du service d'eau potable nécessitera ma création d'un poste d'adjoint chargé de la gestion du service.

Monsieur FLORIOT estime que la solution idéale serait de créer un service intercommunal en régie pour mutualiser les coûts des communes.

Monsieur le Maire précise que les élus travaillent actuellement sur l'assainissement collectif qui présente de nombreux dysfonctionnements pour un coût très important.

Monsieur le Maire va proposer au Conseil Municipal de lancer une procédure de D.S.P pour la partie assainissement.

La durée d'une D.S.P est en moyenne de 12 ans sur les nouveaux contrats.

Monsieur PEREIRA confirme, à la demande de Madame Catherine FLIELLER, que dans le cas d'une nouvelle délégation de service public, le nouveau délégataire devra racheter le parc de compteurs d'eau.

Si la commune passe en régie, c'est elle qui rachète les compteurs (valeur estimée : 11 000€).

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'étant donné la complexité de ce dossier, le choix du mode de gestion du service d'eau potable sera effectué lors du Conseil Municipal du mois de janvier 2013.

Cet unique sujet est donc retiré de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire remercie Monsieur PEREIRA-RODRIGUES pour sa présentation aux élus.

Plus de questions diverses.

La séance est levée à 22h30.